

OBJET : EXAMENS PROFESSIONNELS DE B. IGADIER (UV ET QUALIFICATIONS)
SESSIONS
2006 STOP

TEXTE : CONFORMEMENT AUX INSTRUCTIONS MINISTERIELLES DU BUREAU NATIONAL
DU RECRUTEMENT, VOUS INFORME DES DISPOSITIONS SUIVANTES A DIFFUSER A
TOUS LES PERSONNELS CONCERNES ET A AFFICHER DANS LES SERVICES :

PRIMO :

EN 2006, SOUS RESERVE DES CONDITIONS ENUMERES CI-DESSOUS AINSI QUE
CELLES DES NOTES D'OUVERTURE DE CHAQUE EXAMEN, LES CANDIDATS GARDIENS DE
LA PAIX SOUHAITANT ACCEDER AU GRADE DE BRIGADIER SERONT INSCRITS :

SOIT A L'EXAMEN PAR QUALIFICATION (INSCRIPTIONS CLOSES DEPUIS LE
15/09/2005)

SOIT A L'EXAMEN DIT DES UNITES DE VALEUR (OUVERTURE DES INSCRIPTIONS
DEBUT ANNEE 2006) STOP

TOUTE INSCRIPTION A L'UN DES DEUX SYSTEMES (UV OU QUALIFICATIONS) EST
EXCLUSIVE. STOP

SECUNDO :

A TITRE EXCEPTIONNEL, JUSQU'AU 3/09/2006 (DATE IMPERATIVE, ATTENTION AU
DELAI DE TRANSMISSION),

SEULS LES CANDIDATS AYANT DEBUTE LE CYCLE DES UNITES DE VALEUR EN 2003,
2004 OU 2005 POURRONT FAIRE UNE DEMANDE D'ANNULATION D'INSCRIPTION A
L'EXAMEN PAR QUALIFICATION. STOP

CETTE REQUETE DEVRA ETRE EXPRIMEE SOUS FORME DE RAPPORT ADMINISTRATIF
SOUS COUVERT DE LA VOIE HIERARCHIQUE ET ETRE TRANSMISE SANS DELAI A
L'ADRESSE SUIVANTE : SGAP DE RENNES, DELEGATION REGIONALE DE TOURS,
BUREAU DU RECRUTEMENT, SECTION EXAMENS PROFESSIONNELS, 30 RUE DU MURIER
BP 249, 37 542 SAINT CYR SUR LOIRE. STOP

CETTE DEMANDE N'ENTRAINERA PAS UNE INSCRIPTION SYSTEMATIQUE A L'EXAMEN
PROFESSIONNEL DES UV POUR LA SESSION 2006. STOP

EN REVANCHE, UN CANDIDAT TOUJOURS INSCRIT A L'EXAMEN PAR QUALIFICATION
NE POURRA PAS ETRE INSCRIT A L'EXAMEN PAR UV. STOP

TERTIO :

LES INSCRIPTIONS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL DIT DES UV SESSION 2006 SERON
OUVERTES EN DEBUT D'ANNEE 2006. CET EXAMEN PROFESSIONNEL PRENDRA FIN AU
31/12/2006, LE SYSTEME PAR QUALIFICATION S'Y SUBSTITUANT TOTALEMENT EN
2007. STOP

LES CANDIDATS S'INSCRIVANT POUR LA PREMIERE FOIS AU SYSTEME DES UV EN
2006 ET NON INSCRITS AU SYSTEME PAR QUALIFICATION, NE POURRONT SE
PRESENTER QU'AUX UNITES DE VALEUR 2 (ACTIVITES PHYSIQUES ET
PROFESSIONNELLES) ET 4 (LE BRIGADIER DANS SA FONCTION DE COMMANDEMENT
ET DE GESTION) STOP

POUR INFORMATION, EN APPLICATION DES TEXTES EN VIGUEUR, DES
BONIFICATIONS ET DISPENSES A CERTAINES EPREUVES DU NOUVEL EXAMEN SERONT
ACCORDEES AUX DETENTEURS D'UNITES DE VALEUR CANDIDATS A L'EXAMEN
PROFESSIONNEL PAR QUALIFICATION. STOP